

Le Conseil Municipal de Saint-Sylvestre-Pragoulin s'est réuni en session ordinaire à la mairie salle Jean-Claude GEORGES le 18 janvier 2018 à 20 heures 00.

PRÉSENTS : JOURDAN C, COURTADON J, POTIGNAT J, BLANCHER P, LAPLACE R, MANILLERE B, BECOUSE G, DUBESSET C, MORIN C.

PROCURATION : Mme LORIEUX a donné procuration à Mme JOURDAN.

ABSENTE EXCUSÉE : Mme FINCK.

ABSENTS : GUY C, NAGY H.

Projet mairie – école – salle polyvalente : demande de subventions

Madame JOURDAN laisse la parole à Monsieur COURTADON, 1^{er} Adjoint au Maire.

Il rappelle que par délibération n° 2017-60 du 16 novembre 2017 le Conseil Municipal a confié à Monsieur Paul SAINTENAC, Architecte, la mission de préparer les dossiers de demande de subventions. Il a ainsi été déposé à la Sous-Préfecture de Riom et au Conseil Départemental du Puy-de-Dôme les dossiers relatifs à la première tranche du projet correspondant à la restructuration des écoles.

Toutefois, il manque aux dossiers déposés la délibération actant le projet, validant le plan de financement et autorisant Madame le Maire à solliciter toutes les subventions possibles.

Le coût prévisionnel des travaux s'élève à 1 003 000,00 € HT.

Le plan de financement serait le suivant :

Organismes	Subventions			Répartition
	Montant subventionnable	Taux	Montant	
Etat (DETR)	940 000,00 €	30 %	282 000,00 €	28,12 %
	63 000 €	20 %	12 600,00 €	1,26 %
Conseil Départemental (FIC)	890 000,00 €	24 %	213 600,00 €	21,30 %
Autofinancement (emprunt ...)			494 800,00 €	49,32 %
TOTAL			1 003 000,00 €	100 %

Le Conseil Municipal (10 voix pour dont 1 procuration) :

- approuve le projet et le plan de financement,
- autorise Madame le Maire à solliciter toutes les subventions possibles et notamment à l'Etat (au titre de la DETR) et au Conseil Départemental (au titre du FIC).

Monsieur COURTADON fait part aussi des prochaines étapes du projet à savoir :

- consultation des architectes en février,
- choix de l'architecte,
- dépôt du permis de construire,
- consultation des entreprises,
- démarrage des travaux en juillet.

Cantine scolaire : nomination d'un régisseur suppléant pour la régie de recettes

Suite à un contrôle en Mairie des régies par la Perceptrice, il est nécessaire de nommer un nouveau régisseur suppléant pour la régie de recettes de la cantine scolaire (en remplacement de Monsieur BRUN).

Madame le Maire propose Madame Corinne FAGEOL comme régisseur suppléant.

POUR : 10 voix dont 1 procuration CONTRE : 0 ABSTENTION : 0

Hameau de Gîtes Beau Soleil : nomination d'un régisseur titulaire et son suppléant pour la régie de recettes

Il est aussi nécessaire de nommer un nouveau régisseur titulaire et un régisseur suppléant pour la régie de recettes du Hameau de Gîtes Beau Soleil (en remplacement de Messieurs ROUGER et GILBERT qui n'assurent plus ces fonctions).

Madame le Maire propose Madame Corinne FAGEOL comme régisseur titulaire et Madame Christelle DENIER comme suppléante.

POUR : 10 voix dont 1 procuration CONTRE : 0 ABSTENTION : 0

Devis terrassement

♦ Lors de la réunion du Conseil Municipal du 16 novembre 2017, il avait été décidé de faire établir des devis pour la réalisation d'un fossé sur le côté gauche du stade.

Monsieur BLANCHER a demandé un devis à l'entreprise PARRA dont le montant s'élève à 1 215,00 € HT (1 458,00 € TTC).

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal décide de réaliser ces travaux (5 voix pour, 3 voix contre, 2 abstentions).

♦ Il a aussi été demandé un devis à l'entreprise PARRA pour des travaux de terrassement, de remise en forme et de cylindrage des chemins de la commune.

Le devis s'élève à 15 000,00 € HT (18 000,00 € TTC) pour 10 km de chemins.

Le principe serait que la commune programme chaque année la réfection de 10 km de chemins en hiérarchisant les priorités en fonction de leur état.

Le Conseil Municipal à l'unanimité des membres présents :

- valide le principe de réaliser annuellement la réfection de 10 km de chemins,
- accepte le devis de l'entreprise PARRA pour un montant de 15 000,00 € HT (18 000,00 € TTC).

Lame de déneigement

Monsieur BLANCHER a demandé un devis aux établissements CARTON dont le montant s'élève à 1 800,00 € HT (2 160,00 € TTC).

Le Conseil Municipal valide ce devis à l'unanimité.

Vente de pavillons OPHIS

La mairie a reçu un courrier de l'OPHIS l'informant qu'il souhaite proposer aux locataires en place la vente de deux pavillons situés au Pré Jandion. En effet, l'Etat incite les bailleurs de logements sociaux à mettre un certain nombre de logements à la vente. Il s'agit pour l'instant d'une simple information de l'OPHIS.

Affaires juridiques en cours

♦ Vol aux ateliers municipaux en novembre 2014 : le procès a eu lieu en novembre dernier et le Tribunal Correctionnel a condamné les responsables pénalement et civilement. Toutefois, les prévenus ont fait appel de ce jugement ainsi que le Parquet.

♦ Sécheresse 2015 : une demande a été déposée mais rejetée par le Préfet. La majorité des communes du Puy-de-Dôme, ayant eu une réponse négative, a fait appel ensemble de la décision du Préfet. La mairie attend le verdict.

Rapprochement des communes de Saint-Sylvestre-Pragoulin et Saint-Priest-Bramefant

A la demande de Monsieur COURTADON, ce point est remis à l'ordre du jour. De nombreux échanges se font entre les conseillers à ce sujet pour clarifier la situation et donner clairement leurs positions.

Il est donc demandé aux conseillers de délibérer sur la question suivante : « êtes-vous favorable au lancement d'une étude permettant aux élus de poursuivre leur réflexion quant au rapprochement des communes de Saint-Sylvestre-Pragoulin et Saint-Priest-Bramefant en demandant l'aide de Mairie-Conseil pour cette étude ? »

Le Conseil Municipal se prononce favorablement (9 voix pour et 1 abstention).

Tour des commissions

- Organisation du temps scolaire : la décision sera prise lors de la prochaine réunion du Conseil Municipal. Une conférence des Maires devra avoir lieu prochainement pour connaître la position des Maires à ce sujet (maintien des TAP ou retour à la semaine de 4 jours). Après un tour de table, la majorité des conseillers se prononcerait favorablement à un retour à la semaine de 4 jours avec une pause méridienne réduite.

- Etude de mise à jour du diagnostic d'assainissement collectif : le bureau d'études C2EA a fourni le rapport de la première phase (contrôle des regards). Ce rapport sera envoyé par mail à l'ensemble des conseillers.

La deuxième étape de l'étude est la campagne de mesures.

Questions diverses

- Stade municipal : la puissance du compteur n'avait pas été changée suite à la rénovation de l'éclairage des terrains et la pose du compteur Linky a rendu cette modification indispensable car la puissance souscrite était largement inférieure au besoin réel.

- Travaux réalisés par l'entreprise CHAVINIER : les conseillers sont invités à signaler au secrétariat de mairie tous les dégâts constatés et pas encore réparés.

- Ecole maternelle : le chauffage de la garderie ne fonctionne plus. Un devis a été demandé à l'entreprise SOLECLIM qui s'élève à 2 682,35 € HT (3 218,82 € TTC). Le Conseil Municipal, à l'unanimité, valide ce devis.

- Accès à la déchetterie de Saint-Yorre : les badges sont en cours de production et seront envoyés aux habitants au plus tard le 1^{er} mars 2018. Avant cette date, les habitants peuvent y accéder car les barrières ne sont pas encore en service.

- Abribus : Monsieur MANILLERE rapporte qu'une habitante du Fraconin trouve que l'abribus situé rue du Fraconin pose un problème de visibilité. Ce sujet avait déjà été évoqué mais la solution proposée à l'époque déplaçait le problème sans le résoudre.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 22 h 20.